



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 25 octobre 2010, à 18 h 30**, à la Mairie de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Leona Hodge, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont aussi présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Financement du règlement 409-2010 relatif à l'achat d'un camion incendie**
  - 2.1 Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 409-2010**
  - 2.2 Modification au règlement d'emprunt 409-2010**
- 3. Projets dans le cadre du Pacte Rural 2011**
- 4. Formation ADMQ**
- 5. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance spéciale**

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 19 h 12 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

**2. Financement du règlement 409-2010 relatif à l'achat d'un camion incendie**

**2.1 Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 409-2010**

2010-10-194

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Jones,  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Terry Williams  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Bury accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque National inc.** pour son emprunt de 212 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 409-2010, au prix de 98,36200, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>11 100 \$</b>	<b>1,75000 %</b>	<b>2 novembre 2011</b>
<b>11 400 \$</b>	<b>2,10000 %</b>	<b>2 novembre 2012</b>
<b>11 800 \$</b>	<b>2,40000 %</b>	<b>2 novembre 2013</b>
<b>12 300 \$</b>	<b>2,70000%</b>	<b>2 novembre 2014</b>
<b>165 400 \$</b>	<b>2,90000 %</b>	<b>2 novembre 2015</b>



QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉ**

**2010-10-195**

**2.2 Modification au règlement d'emprunt 409-2010**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 409-2010, la municipalité de Bury souhaite emprunter par billet un montant total de 212 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 212 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 409-2010 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 2 novembre 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2011.</b>	<b>11 100 \$</b>
<b>2012.</b>	<b>11 400 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>11 800 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>12 300 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>12 600 \$ (à payer en 2015)</b>
<b>2015.</b>	<b>152 800 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Bury émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 novembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 409-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**



2010-10-196

No de résolution  
ou annotation

### 3. Projets dans le cadre du Pacte Rural 2011

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Bury désire poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement, avril 2010, en rendant le cadre de vie attrayant pour ses citoyennes et ses citoyens par des services de proximité collectifs ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un Golf patrimonial lequel est doté d'un chalet d'accueil ;

ATTENDU QUE le déclin du Golf municipal depuis quelques temps et le manque d'infrastructures de loisirs ont été signifiés comme freins à supprimer dans le Plan de développement, avril 2010 ;

ATTENDU QUE les activités actuelles au Golf ne présentent pas suffisamment de croissance et qu'il y aurait lieu d'en stimuler le développement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré un plan de développement du golf sur un horizon de cinq (5) ans ayant pour but d'accroître le nombre de services offerts à la clientèle du golf, d'augmenter la visibilité du golf, de mettre en valeur le chalet et redonner de la vie au club de golf municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre l'implantation de les Phases 2 et 3 du plan de développement du golf dont la rénovation du chalet pour le rendre quatre saisons et le développement des pistes de ski de fonds et de raquettes;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ PAR la conseillère Leona Hodge

ET RÉSOLU d'autoriser le dépôt du projet d'aménagement du chalet et du terrain du golf municipal.

QUE le présent projet soit présenté auprès du Centre local de développement de la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme du Pacte rural.

QUE l'estimation des coûts du projet représente un montant de 51 755 \$ incluant la TVQ.

**ADOPTÉ**

### 4. Formation de l'ADMQ

2010-10-197

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une formation régulière qui s'intitule *La rédaction de documents : les règlements et politiques – volet 1* laquelle se tiendra le 28 octobre 2010 à Sherbrooke ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,  
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'Adjointe à la directrice-générale à s'inscrire à ladite formation et d'autoriser les frais inhérents.

**ADOPTÉ**



2010-10-198

No de résolution  
ou annotation

### 5. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams de procéder à la levée de l'assemblée, il est 19 h 24.

#### Certificat de crédits suffisants:

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice-générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les dépenses ci-haut projetées au poste budgétaire 02-13000.

Signé ce 25 octobre 2010

Suzanne Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire